IDEPRO FORMATION
Développeur de compétences

LA CLOTURE DES COMPTES - NIVEAU 1 - TECHNIQUES COMPTABLES

Objectifs de la formation : Comprendre comment traiter les opérations de clôture sur l'ensemble des processus de l'entreprise. Savoir structurer une démarche d'auto-contrôle. Réaliser et documenter des contrôles comptables.

Public visé : Assistante et secrétaire de PME, collaborateurs des services comptables, créateurs d'entreprise, professions libérales. Toute personne ayant à participer pour la première fois à des travaux de clôture.

Niveau requis : Les principes de base de la Comptabilité

Modalités

Groupe : 5 personnes maximum.

Attestation : en fin de formation.

Formateurs : Expert et certifié.

Moyens pédagogiques : vidéoprojecteur, ordinateurs portables, Supports de formation.

Délai d'accès : Inscription par mail - Au plus tard 15 Jours avant le démarrage de la session.

Durée :
3 jours – 21 heures -Présentiel.

Méthodes pédagogiques

Nous alternerons plusieurs méthodes ; expositive mais surtout actives avec des apports techniques, de synthèses, des études de cas, des exercices et des mises en situations. Mise en pratique directe par le participant.

Modalités Evaluation

- Une évaluation prédictive de début de formation afin d'évaluer les attentes et connaissances des apprenants pour adapter la formation.

- Des évaluations formatives des acquis en cours, et en fin de formation, Exercices pratiques, études de cas.

- Une évaluation sommative via un questionnaire de satisfaction à la fin de la formation.

V1-2 – MAJ 09/2023

PROGRAMME

Se repérer dans l'organisation d'une clôture

-Identifier les tâches à réaliser et leur ordonnancement
-Préparer les activités de contrôle

Effectuer la clôture des opérations d'exploitation

-Evaluer les actifs d'exploitation et enregistrer les dépréciations
Les écritures de régularisation de fin d'exercice
-Prendre en compte les risques –
Analyse des provisions pour risque et charge : Justification des dotations et des reprises
Les charges et les produits constatées d'avance
Les provisions règlementées

Comptabiliser les opérations liées aux investissements

-Evaluer et comptabiliser les amortissements comptables et fiscaux
-Calculer et enregistrer les pertes de valeur des actifs immobilisés

Clôturer les opérations de financement et de placement

- S'assurer du rattachement : régularisation des charges et produits financiers de la période
-Evaluer et enregistrer les dépréciations se rapportant aux actifs financiers

Réviser ses comptes pour s'assurer de leur fiabilité

-Construire une démarche de révision par cycles
-Identifier les zones de risque et les contrôles adaptés
-Mettre en œuvre les différentes techniques de contrôle comptable.

NOUS CONTACTER

contact@idepro-formation.com
06 92 61 53 28
02 62 92 06 91
idepro-formation.com